

# **TRAJECTOIRES**

## **Association de professionnels des métiers d'art de l'Ardèche**

### **Charte de l'administrateur**

#### **Buts de cette charte**

Cette charte a pour but de définir les droits et devoirs de chacun des administrateurs siégeant au conseil d'administration de Trajectoires. Cette charte complète les statuts et le règlement intérieur de l'association.

#### **Rappel du mode de fonctionnement de l'association.**

Les administrateurs sont élus lors des assemblées générales. Le conseil d'administration constitué élit une collégiale parmi ses administrateurs. Cette collégiale gère les affaires courantes et soumet au CA les projets et décisions à prendre et rend compte du travail effectué entre les deux réunions du conseil d'administration.

#### **Engagements des administrateurs**

L'administrateur est bénévole et ne peut être salarié au sein de l'association.

Il représente l'ensemble des adhérents et porte les décisions prises et votées lors des conseils d'administration.

Il est détenteur d'une voix lors des votes et élections. A ce titre, il se doit d'exprimer clairement son opinion, son accord ou son désaccord en argumentant les raisons de son positionnement.

Lorsqu'une décision est prise et validée par un vote majoritaire, l'administrateur porte la voix et la position de l'association. Cette position prime sur sa position personnelle.

Sur le même principe Trajectoires ne peut être engagé par l'un ou plusieurs de ses administrateurs sans qu'une position validée par le vote du CA ait été prise.

Si un administrateur s'exprime à titre personnel, il doit très clairement le mentionner à ses interlocuteurs.

L'administrateur se doit d'être assidu et de mener à bien les missions qu'il choisit de mener et pour lesquelles il est mandaté.

Il est tenu au devoir de confidentialité pour tous les points traités au sein de la collégiale ou du conseil d'administration et qui font l'objet de débats et de travaux en cours et pour lesquels le CA ne s'est pas encore positionné.

Toutes les informations par mail ou autre moyen qui s'adressent aux membres de la direction collégiale ou qui émanent du CA se font sans cacher les noms. Cela permet pour toute réponse de s'adresser à tous et de savoir sans ambiguïté à qui les informations sont destinées. Cela garantit également la connaissance de toutes les informations.

L'esprit voulu au sein de Trajectoires et validé par nos statuts modifiés en AGE, privilégie le travail et la prise de décision collective. Cela n'enlève en rien à la nécessité et au droit à l'indépendance de chacun. Ainsi chaque administrateur se doit de présenter son point de vue de manière aussi claire et argumentée que possible dans le souci d'alimenter le débat et d'aider à la prise de décision.